

## Collecte de gros rebuts

**Vendredi 12 mai** prochain sera la journée de collecte des gros rebuts et objets encombrants. Lors de cette collecte, les branches devront être coupées en longueur d'au plus 1,2 mètres ou 4 pieds et devront être attachées en paquets d'au plus 30 cm ou 1 pied de diamètre. Les troncs et grosses branches devront également être coupés en longueur d'au plus 1,2 mètres ou 4 pieds, les résidus de construction devront être empaquetés et/ou attachés adéquatement et solidement, les matelas, meubles et les appareils électroménagers devront être d'un volume et d'un poids tels que deux personnes puissent les manipuler de façon sécuritaire. Cette dernière exigence s'applique pour tous les gros rebuts et les objets encombrants. Le volume maximal admissible est de 2m<sup>3</sup> ou 70,62 pieds<sup>3</sup> par résidence.

**En vertu de la loi sur l'environnement, prenez note que les réfrigérateurs, congélateurs et appareils de climatisation, etc. ne sont plus ramassés lors de la collecte de gros rebuts puisque ceux-ci contiennent des halocarbures et que ces appareils ne peuvent plus être ramassés avec les autres rebuts sans qu'ils soient d'abord vidangés de leurs gaz et qu'il y ait une étiquette d'apposer sur l'appareil indiquant que l'appareil ne renferme plus de ce gaz. Rappelons que ces gaz sont responsables de l'amincissement de la couche d'ozone provoquant ainsi une augmentation importante des cancers de la peau, partout à travers le monde.**

Il est strictement interdit de déposer des pièces ou carcasses de véhicules, des résidus dangereux, des matières recyclables pouvant être recueillies par le service de collecte des matières recyclables.

**AVIS: AUCUN PNEU, APPAREIL ÉLECTRONIQUE, PEINTURE NE SERA ACCEPTÉ LORS DE CETTE COLLECTE.**

Vous pourrez vous départir de ces articles lors de la *journée Environnement* le 13 mai 2017.

**Marc Bernier,  
Directeur des services techniques  
et des travaux publics**